

Division du commerce

Berne, le 16 novembre 1972

CSCE - 794.6

Confidentiel

Conférence de sécurité et  
de coopération européenne (CSCE)

---

"volet économique"

premier complément d'information

Dans une notice du 30 octobre 1972, nous avons tâché de résumer les réponses qui nous étaient parvenues de nos postes suite à notre lettre circulaire du 20 septembre relative au volet économique de la CSCE. Depuis lors, quelques renseignements supplémentaires nous ont été adressés et il nous a paru utile de les rassembler dans la présente notice. Bien qu'ils ne modifient pas le contenu essentiel de notre première note, ils fournissent néanmoins des précisions utiles qui devraient permettre de clarifier les idées dans un domaine qui reste encore passablement contradictoire.

Pays occidentaux

Il se confirme que le volet économique demeure celui qui a été le moins développé au cours des travaux préparatoires occidentaux (Paris, 3 novembre; Athènes, 2 novembre); toutefois, plus personne ne doute, ni du côté de l'OTAN, ni de celui des CE, que la CSCE aura un volet économique, même si l'on pense généralement qu'aucun résultat d'envergure ne pourra être obtenu (Mission Bruxelles, 8 novembre). Le peu d'empressement manifesté par la France pour traiter ce volet pourrait s'expliquer - est-ce un prétexte ? - par le fait qu'elle estime que l'on dispose encore de suffisamment de temps pour s'y consacrer, car la Conférence proprement dite ne s'ouvrira

- 2 -

pas avant juin (Paris, 3 novembre). Selon des informations données par le Ministère des affaires étrangères à Rome (Ministre Francisci), certains pays de l'Ouest, désireux de garder leur liberté d'action individuelle, voudraient éviter de se présenter à la Conférence en tant que bloc et, par là, empêcher des négociations directes CEE-COMECON. Ils craindraient en effet de provoquer, par une telle politique de bloc, une accentuation de la rigidité du côté oriental : la conséquence la plus directe en serait une limitation de la relative liberté d'action dont jouissent pour l'instant la Yougoslavie et la Roumanie. Parallèlement, la France désirerait écarter toute identification possible entre la politique des différents pays de l'Ouest et celle de l'OTAN (Rome, 27 octobre). A ce propos, il est intéressant de noter que les non-membres des CE au sein de l'OTAN n'ont pas apprécié que le groupe ad hoc des CE se soit, à son tour, saisi des "fiches" de l'OTAN et ait rediscuté ces points alors qu'au sein de l'OTAN des positions communes avaient déjà été atteintes (Mission Bruxelles, 8 novembre).

Plusieurs Etats semblent vouloir régler certaines questions économiques importantes, notamment avec l'URSS, encore avant la CSCE; la Suède envisage particulièrement la conclusion d'un traité sur des livraisons de gaz naturel d'Union soviétique. L'on pense à Stockholm qu'il sera plus facile de conclure des accords avec les différents pays de l'Est par la voie bilatérale que de trouver une solution globale dans le cadre de la Conférence (Stockholm, 10 novembre).

Lors du Sommet de Paris, la question des relations économiques entre l'Est et l'Ouest a fait l'objet d'une déclaration (voir notre notice du 30.10.1972). Sur les discussions qui ont eu lieu à cette occasion, on nous apprend en outre que toutes les délégations semblent s'être ralliées à la thèse italienne selon laquelle le but de la politique des Communautés doit consister en une libéralisation du commerce Est-Ouest, sur la base de réciprocité. La délégation danoise, pour sa part, aurait particulièrement souligné la nécessité,

- 3 -

pour les pays de l'Est, de mieux tenir compte des besoins d'importation des pays de l'Ouest et de mener une politique équitable des prix sur leurs propres marchés intérieurs, afin de les ouvrir aux produits occidentaux (Paris, 2 novembre). On nous fait savoir à ce propos que le groupe ad hoc est cependant arrivé à la conclusion qu'il était vain que l'Ouest demande aux pays de l'Est d'importer davantage de biens de consommation occidentaux (Cologne, 13 novembre). De son côté, le Chancelier Brandt aurait relevé que la Commission des CE devrait se concentrer sur les travaux d'approche déjà accomplis au cours des rencontres entre les Ministres des affaires étrangères qui auraient d'ailleurs permis de dégager une ligne générale pour une politique de collaboration entre les CE et les pays de l'Est, dans les domaines économique, technique, industriel, scientifique, technologique, etc.\*) Selon lui, la Commission des CE devrait s'efforcer de prendre des initiatives pour promouvoir ce genre de collaboration. La France, qui ne conteste pas ces propositions, entend poursuivre sa politique conformément à la déclaration du 30 octobre 1971 qui vise à doubler le volume des échanges entre l'URSS et la France de 1970 à 1974 (Paris, 2 novembre).

Pour l'instant, les discussions tant à l'OTAN que dans le groupe ad hoc CE porteront essentiellement sur l'éventuelle déclaration que pourrait adopter la CSCE à propos du volet économique. C'est avant tout l'Union soviétique qui souhaite une pareille déclaration; son principal but serait de jeter les bases pour une ère de coopération économique Est-Ouest, ouvrant ainsi la voie à des négociations sur des sujets bien délimités (Mission Bruxelles, 8 novembre).

#### Pays de l'Est

Au fur et à mesure que les informations nous arrivent, il se confirme que l'intérêt des pays du monde communiste pour la Conférence - en tout cas en ce qui concerne les volets politique et militaire - semble avoir diminué, vu que les principales revendications de

---

\*) Cf. annexe

- 4 -

l'URSS ont déjà obtenu satisfaction (détente USA-URSS, Ostpolitik de Brandt, etc.). Par conséquent, le bloc oriental insistera d'autant plus fermement sur l'aspect économique de la CSCE. Les récentes conversations entre le Président des Ministres polonais Jaroszewicz et son homologue suédois Palme ont confirmé cette impression (Stockholm, 26 novembre). Du côté de l'Union soviétique, l'accent serait mis sur la suppression des discriminations dans les échanges commerciaux (tarifs douaniers protecteurs, quotas, etc.) et l'application généralisée de la clause de la nation la plus favorisée (Stockholm, 26 novembre). Il va de soi que pour l'URSS il n'est pas question d'assouplir le système de commerce d'Etat, où seul ce dernier est habilité à fixer l'offre et la demande. En restant ferme sur cette question de doctrine, elle vise également à empêcher un éventuel "rapprochement" entre les économies occidentales et celles des satellites. De ce fait, il est douteux que le principe de la non-discrimination puisse faire l'objet d'une déclaration générale (Mission Bruxelles, 8 novembre).

Un secteur qui intéresse spécialement l'URSS et dans lequel des résultats pourraient être atteints, c'est la coopération industrielle. Dans ce domaine, des progrès ont déjà été réalisés et il paraît qu'au sein du Comité économique de l'OTAN ce point a fait l'objet de la "fiche" la plus importante et que le groupe ad hoc des CE a procédé à des études poussées à ce sujet. La CSCE pourrait donc contribuer à faciliter et à encourager cette coopération industrielle. Des sources américaines indiquent qu'en même temps des progrès pourraient être réalisés en ce qui concerne les représentations commerciales étrangères, permettant ainsi par exemple aux producteurs occidentaux de se rapprocher des "marchés" de l'Est (Mission Bruxelles, 8 novembre).

Selon l'opinion suédoise, il n'est guère réaliste de penser que par le biais de la CSCE les petits pays - tels la Suisse et la Suède - puissent améliorer et développer leur commerce avec les pays

à commerce d'Etat, car cela nécessiterait des moyens qui dépassent de loin leurs possibilités, notamment en ce qui concerne les crédits à long terme à conditions extrêmement favorables que réclame l'Est. Dans ces circonstances, ce sont surtout les Etats puissants - Etats-Unis, République fédérale d'Allemagne, Japon, etc. - qui ont de véritables chances de voir s'intensifier leurs relations économiques avec l'Est (Stockholm, 26 novembre).

### Questions institutionnelles

Les renseignements supplémentaires qui nous sont parvenus à ce sujet confirment ce que nous avons déjà dit dans notre précédente notice (Stockholm, 26 octobre; Athènes, 2 novembre; Mission Bruxelles, 8 novembre; Genève, 9 novembre).

Les informations obtenues à Bonn font ressortir que les CE tâcheraient, par tous les moyens, d'enlever à l'Union soviétique l'occasion d'insister par trop sur le problème institutionnel. Pour ce faire, l'on songerait à élargir l'ordre du jour - l'URSS voudrait qu'il contienne au maximum trois points - en introduisant comme quatrième point la question de la protection de l'environnement (Cologne, 13 novembre).

### Arbitrage commercial

Selon des informations suédoises, ni l'URSS, ni la Pologne, ne s'opposeraient à l'arbitrage commercial, à condition que celui-ci soit facultatif. Des procédures d'arbitrage limitées existeraient déjà entre l'URSS et la Suède; cependant, les arbitres ne sont que des représentants d'organismes étatiques soviétiques (Stockholm, 10 novembre). Des sondages américains à Moscou ont confirmé que l'URS serait prête à envisager l'arbitrage commercial par un Etat tiers ou avec la participation d'un Etat tiers. La CSCE pourrait en éta-

- 6 -

blir le principe, sans nécessairement l'institutionnaliser par le truchement d'une Chambre de commerce. Du côté des CE, par contre, un consensus à ce sujet n'aurait pas encore été atteint (Mission Bruxelles, 8 novembre). A Bonn, l'on se dit satisfait de ce qui existe déjà en la matière; cela n'exclut pourtant pas que l'on soit intéressé à la création d'un organe d'arbitrage central en pays neutre (comme par exemple la Chambre de commerce de Zurich, mais pas la CEE-ONU !) (Cologne, 13 novembre).

#### Aspect monétaire

Des études sur la coopération monétaire auraient été faites et une éventuelle adhésion de l'URSS et des pays de l'Est au FMI aurait également été examinée. La conclusion à laquelle sont arrivés tant l'OTAN que les CE est que, pour l'instant, une telle discussion devrait être évitée (Mission Bruxelles, 8 novembre). Pour ce qui est des comptes convertibles dont disposent les pays de l'Est en Occident, l'on estime à Bonn que ce système de paiement actuel (dans lequel le rouble n'apparaît pas) fonctionne de façon satisfaisante et qu'il serait bon de ne pas y toucher, car un système multilatéral - sur le modèle de l'UEP - compliquerait tout (Cologne, 13 novembre).



(sig. Grossenbacher)